

COMMUNE D'ALBIAS

(82350)

DELIBERATION DU MERCREDI 24 JUIN 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE.

ET LE 15 JUIN A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBIAS DUMENT CONVOQUE. S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME MAGNANI Véronique. MAIRE.

Date de la convocation du conseil Municipal : **15 juin 2015**

Le nombre de membres en exercice : **23**. Le quorum est atteint.

Etaient présents :

Mesdames FAGONDE, FERRERO, FOSSIER, GUILLOT, LEVAVASSEUR, MAGNANI, PEDRON, RODRIGUEZ, VALETON

Messieurs BARBON, BOUHELIER, BULFONI, LOBBE, MICALET, MIRC, MONESMA, ROUCHY.

Etaient excusés et représentés : M. LONGUEVILLE représenté par Mme PEDRON : Mme SICARD représentée par M. BARBON, M. TEYSSIERES représenté par M. MIRC. M. TESSIER représenté par Mme LEVAVASSEUR

Etaient excusés et non représentés : Mme RONCHINI, M. SEVOZ

Etait Absent :

Le secrétaire de séance : Mme FOSSIER

Réf. : 54 - 2015

Objet : Convention d'adhésion au service mutualisé urbanisme ADS entre Mairies et Communauté de Communes TVA

Madame le Maire rappelle que par délibération communautaire en date du 26 février 2015, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA) a décidé la création d'un service urbanisme pour l'instruction des dossiers d'application du Droit des Sols (ADS) mutualisé avec la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC).

L'équipe est entrée en fonction depuis le 1er juin 2015, et est actuellement en formation dans les locaux de la DDT à Montauban, en vue du démarrage des instructions au 1er juillet 2015 et d'une installation dans les locaux de Caussade en septembre 2015.

La composition de l'équipe est la suivante :

- Mme LAGORCE Sabrina, Responsable du service,
- Mme DILIBERTO Emilie, Instructrice CCTVA,
- Mme MAGNIEZ Sylvie, Instructrice CCQC.
- Une secrétaire sera recrutée très prochainement pour assurer l'administratif de ce service.

Une réunion de présentation du service aux communes a été programmée le mercredi 24 juin au matin dans les locaux de CCTVA, en présence du premier adjoint en charge de ce domaine et de l'agent de mairie en charge de l'instruction des dossiers.

Les missions confiées au service mutualisé sont définies par convention qui précise notamment le champ d'application des interventions, les responsabilités des parties et le financement du service.

Un projet de convention, élaboré dans la continuité du mode de fonctionnement, tel qu'assuré jusqu'à présent par les services de la DDT, est proposé pour adoption par le Conseil municipal.

La convention reprend l'ensemble des procédures d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision. En cours de recours contentieux, le service instructeur n'assurera pas l'assistance.

Lors du conseil communautaire du 16 juin dernier, « la convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » a été adoptée à l'unanimité.

Il est joint un exemplaire de cette convention.

Un projet spécifique sera élaboré pour la commune de Bioule, dont la compétence urbanisme, reste de compétence Etat.

Madame le Maire indique que chaque conseil municipal concerné est appelé à délibérer pour adoption et autorisation de signature de la convention pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2015.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de :

- **APPROUVE l'adhésion** de la commune d'Albias au service urbanisme mutualisé CCTVA/CCQC à compter du **1^{er} juillet 2015** ;
- **APPROUVE** les termes de la « convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols » ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le Président de la CCTVA et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré,
A Albias,
Le 24 juin 2015, au registre sont les signatures**

Le Maire,

Véronique MAGNANI

